

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 AVRIL 2019

L'an deux mil dix-neuf, le douze avril à 18 h 30, le Conseil municipal de la commune du LARDIN SAINT-LAZARE, dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Laurent DELAGE, Maire.

Date de la convocation : 8 avril 2019 Date d'affichage : 26 avril 2019

<u>Membres présents</u>: Monsieur Laurent DELAGE, Monsieur Jean-Claude BERNATEAU, Madame Marie-José DELAS, Monsieur Gilles DELSOL, Monsieur Christian AUBRY, Madame Isabelle COMBESCOT, Monsieur Sébastien AYMARD, Madame Jenny COULON, Madame Alexandra VEZINE, Monsieur Thomas LAUSEILLE, Monsieur Pierre AUGUSTE, Monsieur Patrick PASSERIEUX, Madame Catherine SAURET.

Absents excusés ayant donné mandat de vote: Madame Liliane ANDRE (donne pouvoir à Monsieur Thomas LAUSEILLE), Monsieur Olivier ROUZIER (donne pouvoir à Monsieur Laurent DELAGE), Madame Ludivine CAZORLA (donne pouvoir à Monsieur Gilles DELSOL), Monsieur Philippe BAUDOIN (donne pouvoir à Monsieur Jean-Claude BERNATEAU), Madame Marie-Jane DELAGE (donne pouvoir à Monsieur Pierre AUGUSTE)

Absents excusés: Madame Sabine COUDER

Absents:

<u>Secrétaire de séance</u> : Madame Marie-José DELAS

Nombre de conseillers			
En exercice	19		
Présents	13		
Votants	18		

Ordre du jour

FINANCES LOCALES – DECISIONS BUDGETAIRES

4-2019 Approbation des comptes de gestion 2018 : budget principal de la Commune et budget annexe du Centre de formation

5-2019 Approbation des comptes administratifs 2018 : budget principal de la Commune et budget annexe du Centre de formation

6-2019 Affectation des résultats 2018 : Budget principal de la commune
7-2019 Affectation des résultats 2018 : Budget annexe du Centre de formation
8-2019 Amortissement sur des dépenses d'investissement liées au Centre
municipal de santé

9-2019 Taux de la fiscalité locale 2019 10-2019 Vote des budgets primitifs 2019

FINANCES LOCALES – SUBVENTIONS

11-2019 Demande de subvention auprès du Conseil départemental, au titre du contrat de projets communaux 2016 – 2020 pour l'aménagement du secteur de Saint-Lazare (place de l'Eglise et ancienne mairie)

12-2019 Demande de subvention : voyage scolaire pour deux élèves scolarisés au Collège Jules Ferry de Terrasson

13-2019 Demande de subvention exceptionnelle pour la sortie de la classe de CM2 à Paris

ENVIRONNEMENT

14-2019 Opposition au transfert de la compétence « eau potable » à la Communauté de communes du Terrassonnais en Périgord Noir Thenon Hautefort au 1^{er} janvier 2020

15-2019 Eradication des luminaires « boules » - Subvention de l'Etat (DETR) **QUESTIONS DIVERSES**

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 18h45. Il présente le compte-rendu de la séance du conseil municipal du 11 février 2019. Ce compte-rendu est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire rapporte à l'Assemblée les déclarations d'intention d'aliéner formulées par des administrés depuis le dernier conseil municipal.

Délibération n° 4-2019 / FINANCES LOCALES – DECISIONS BUDGETAIRES

<u>Objet de la délibération</u>: Approbation des comptes de gestion 2018 : budget principal de la Commune et budget annexe du Centre de formation

Vu les comptes de gestion du budget principal de la commune et du budget annexe du centre de formation présentés par le receveur municipal ;

Monsieur le Maire explique que le receveur municipal lui a transmis les comptes de gestion du budget principal de la Commune et du budget annexe du Centre de formation pour l'exercice 2018.

Monsieur le Maire invite l'Assemblée à approuver ces comptes de gestion, avec lesquels les comptes administratifs se trouvent en concordance.

Après avoir entendu cet exposé, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

Adopte les comptes de gestion pour l'exercice 2018 du budget principal de la Commune et du budget annexe du Centre de formation, sans observation, ni réserve ;

Sonstate que la présente délibération a été approuvée à l'unanimité.

Délibération n° 5-2019 / FINANCES LOCALES – DECISIONS BUDGETAIRES

<u>Objet de la délibération</u>: Approbation des comptes administratifs 2018: budget principal de la Commune et budget annexe du Centre de formation

Monsieur le Maire soumet au conseil municipal les comptes administratifs 2018 des budgets de la Commune et du Centre de formation.

Leur présentation est strictement conforme aux instructions budgétaires et comptables en vigueur. Ces documents retracent l'exécution du budget communal et des deux budgets annexes de l'année écoulée, et font apparaître les résultats à la clôture de l'exercice. Ils illustrent les investissements réalisés ou engagés, les actions menées et les services rendus à la population, et témoignent de la santé financière de la commune.

En application de l'article L. 2121-14 du Code général des collectivités territoriales, le conseil municipal élit un président de séance ad hoc pour débattre et voter le compte administratif.

Monsieur Jean-Claude BERNATEAU, élu président de séance, rapporte les comptes administratifs des différents budgets de l'année 2018, dressés par Monsieur le Maire, et donne acte de la présentation faite des comptes administratifs qui sont résumés par les tableaux cidessous.

Monsieur Jean-Claude BERNATEAU constate aussi bien pour la comptabilité principale que pour la comptabilité annexe du budget du centre de formation, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives aux reports à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

Monsieur Jean-Claude BERNATEAU reconnaît la sincérité des restes à réaliser. Il arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessous :

♥ Budget principal de la Commune

	FONCTIONN	EMENT 2018	INVESTISSE	MENT 2018	ENSEMI	BLE 2018
LIBELLE	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés 2017	/	838 448.44 €	310 113.33 €	/	310 113.33 €	838 448.44 €
Opérations de l'exercice 2018	2 289 994.15 €	3 065 831.13 €	932 319.56 €	931 677.45 €	3 222 313.71 €	3 997 505.58 €
Totaux 2018	2 289 994.15 €	3 904 279.57 €	1 242 432.89 €	931 677.45 €	3 532 427.04 €	4 835 957.02 €
Résultats de clôture 2018	/	1 614 285.42 €	310 755.44 €	/	/	1 303 529.98 €
Restes à réaliser 2018			136 742.07 €	/	136 742.07 €	/
Totaux cumulés	2 289 994.15 €	3 904 279.57 €	1 379 174.96 €	931 677.45 €	3 669 169.11 €	4 835 957.02 €
Résultats définitifs 2018		1 614 285.42 €	447 497.51 €	1	/	1 166 787.91 €

Budget annexe du Centre de formation

	FONCTIONN	EMENT 2018	INVESTISSI	EMENT 2018	ENSEMI	BLE 2018
LIBELLE	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés 2017	/	15 701.32 €	/	2 000 €	/	17 701.32 €
Opérations de l'exercice 2018	28 309.38 €	14 125.96 €	7 616.99 €	0	35 926.37 €	14 125.96 €
Totaux 2018	28 309.38 €	29 827.28 €	7 616.99 €	2 000 €	35 926.37 €	31 827.28 €
Résultats de clôture 2018	/	1 517.90 €	5 616.99 €		4 099.09 €	/
Restes à réaliser 2018			/	/	/	/
Totaux cumulés	28 309.38 €	29 827.28 €	7 616.99 €	2 000,00	35 926.37 €	31 827.28 €
Résultats définitifs 2018	/	1 517.90 €	5 616.99 €	1	4 099.09 €	/

Après avoir entendu en séance le rapport de Monsieur Jean-Claude BERNATEAU, président de séance ;

Monsieur le Maire ayant quitté la séance,

Après avoir entendu cet exposé, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- Approuve les comptes administratifs pour l'exercice 2018 du budget principal de la Commune et du budget annexe du Centre de formation ;
- **Constate** que la présente délibération a été approuvée à l'unanimité.

Délibération n° 6-2019 / FINANCES LOCALES – DECISIONS BUDGETAIRES

Objet de la délibération : Affectation des résultats 2018 : Budget principal de la commune

SECTION DE FONCTIONNEMENT

RESULTAT NET CUMULE	1 614 285.42 €
Compte 002	
Excédent de 2017	838 448.44 €
Résultat	775 836.96 €
Dépenses réalisées	2 289 994.15 €
Recettes réalisées	3 065 831.13 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

TOTAL	- 447 497.51 €
Restes à réaliser 2018 en recettes	0 €
Restes à réaliser 2018 en dépenses	- 136 742.07 €
Résultat net cumulé (001)	- 310 755.44 €
Résultat reporté de 2017 Compte 001	- 310 113.33 €
Résultat	- 642.11 €
Recettes réalisées Dépenses réalisées	931 677.45 € 932 319.56 €

Après avoir entendu cet exposé, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

Décide de reprendre les résultats dès le vote du budget primitif 2019 de la commune, de la manière suivante :

L'excédent de la section de fonctionnement pour l'année 2018 est de **1 614 285.42 €**. Il est repris de la manière suivante :

Compte 1068 Excédent de fonctionnement : 447 497.51 €
Compte 002 Résultat de fonctionnement reporté : 1 166 787.91 €
Soit un total de 1 614 285.42 €

Constate que la présente délibération a été approuvée à l'unanimité.

Délibération n° 7-2019 / FINANCES LOCALES – DECISIONS BUDGETAIRES

<u>Objet de la délibération</u>: Affectation des résultats 2018: Budget annexe du Centre de formation

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Résultat - 14 183.42	Résultat	- 14 183.42 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Après avoir entendu cet exposé, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

Décide de reprendre les résultats dès le vote du budget primitif 2019 du centre de formation, de la manière suivante :

L'excédent de la section de fonctionnement pour l'année 2018 est de **1 517.90** €. Il est réparti de la manière suivante :

Compte 1068Excédent de fonctionnement :1 517.90 €Compte 002Résultat de fonctionnement reporté :0 €Soit un total de1 517.90 €

Constate que la présente délibération a été approuvée à l'unanimité.

Délibération n° 8-2019 / FINANCES LOCALES – DECISIONS BUDGETAIRES

<u>Objet de la délibération</u>: Amortissement sur des dépenses d'investissement liées au Centre municipal de santé

Délibération annulée.

Délibération n° 9-2019 / FINANCES LOCALES – DECISIONS BUDGETAIRES

Objet de la délibération : Taux de la fiscalité locale pour l'année 2019

Monsieur le Maire propose de conserver les taux suivants :

Taxe d'habitation : 12,64 %
Taxe foncière sur les propriétés bâties : 16,95 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 40,03%

Après avoir entendu cet exposé, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- Décide de conserver les taux actuels, rappelés ci-dessus.
- Constate que la présente délibération a été approuvée à l'unanimité.

Délibération n° 10-2019 / FINANCES LOCALES – DECISIONS BUDGETAIRES

<u>Objet de la délibération</u>: Vote des budgets primitifs 2019 : budget principal de la commune et budget annexe du centre de formation.

Les budgets primitifs de la Commune et du Centre de formation peuvent se résumer de la sorte pour l'année 2019.

Budget principal de la commune

Section de fonctionnement :

Dépenses : 4 149 626.32 € Recettes : 4 149 626.32 €

Section d'investissement :

Dépenses : 1 860 592.13 € Recettes : 1 860 592.13 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES

Chapitre 11 : Charges à caractère général : 792 534 €

Chapitre 12 : Charges de personnel : 1 753 000 €

Chapitre 14 : Atténuation de produits : 29 018 €

Chapitre 022 : Dépenses imprévues : 80 000€

Chapitre 65 : Autres charges de gestion courante : 274 178 €

Chapitre 66 : Intérêts des emprunts : 0 €

Chapitre 67 : Charges exceptionnelles : 1 200 €

Total des opérations réelles : 2 929 930 €

Chapitre 023: Virement à la section d'investissement: 1 184 696.32 €

Chapitre 042 : 35 000 €

Total de la section de fonctionnement - Dépenses : 4 149 626.32 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES

Chapitre 013 : Atténuation de charges : 15 884.22 €

Chapitre 70 : Produits des services : 323 900 €

Chapitre 73 : Impôts et taxes : 2 345 097 €

Chapitre 74 : Dotations et participations : 262 936 €

Chapitre 75 : Produits divers de gestion courante : 34 471.19 €

Chapitre 77 : Produits exceptionnels : 550 € Total des opérations réelles : 2 982 838.41 €

Compte 002 : Excédent reporté de 2018 : 1 166 787.91 €

Total de la section de fonctionnement - Recettes : 4 149 626.32 €

SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES

Liste des restes à réaliser de 2018

Opération 160 « Poteaux incendie » : 645.03 €

Opération 186 « Acquisition petit matériel » : 3 483.12 €

Opération 189 « Grosses réparations de voirie » : 31 675.68 €

Opération 194 « Mobilier urbain » : 3 168 €

Opération 196 « Travaux sur bâtiments communaux » : 55 690.98 €

Opération 213 « Eclairage public » : 23 644.55 €

Opération 218 « Centre municipal de santé » : 18 434.71 €

Reprise des résultats

Compte 001 déficit cumulé : 310 755.44 €

Restes à réaliser (énumérés ci-dessus) : 136 742.07 €

Nouvelles prévisions

Article 168758 Remboursement du capital des autres dettes : 811.58 €

Opération 160 « Poteaux incendie » : 27 160 €

Opération 186 « Acquisition petit matériel » : 30 000 €

Opération 189 « Grosses réparations de voirie » : 92 208 €

Opération 191 « Acquisition matériel informatique » : 2 000 €

Opération 193 « Equipement crèche » : 5 000 €

Opération 194 « Mobilier urbain » : 30 000 €

Opération 195 « Signalisation » : 6 289.44 €

Opération 196 « Travaux sur bâtiments communaux » : 1 092 807.75 €

Opération 203 « Acquisitions foncières » : 10 000 €

Opération 213 « Eclairage public » : 60 000 €

Opération 214 « Plantation arbres » : 2 000 €

Opération 218 « Maison médicale » : 54 817.85 €

Total de la section d'investissement – Dépenses : 1 860 592.13 €

SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES

Compte 1068 « affectation du résultat » : 447 497.51 €

FCTVA: 60 000 €

Taxe d'Aménagement : 1 822 €

Subvention CAF pour sol amortissant de la crèche et le plan à langer : 24 803 €

DETR pour le Centre Municipal de Santé : 105 473.30 €

Chapitre 021 « Virement de la section de fonctionnement » : 1 184 696.32 €

Chapitre 040 : 35 000 €

Article 165 : dépôts et cautionnements reçus : 550 € Article 275 : dépôts et cautionnements versés : 750 €

Total de la section d'investissement – Recettes : 1 860 592.13 €

Budget annexe du Centre de formation

Section de fonctionnement :

Dépenses : 13 670.28 € Recettes : 13 670.28 €

Section d'investissement:

Dépenses : **7 616.99 €** Recettes : **7 616.99 €**

SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES

Chapitre 11 : Charges à caractère général : 1 120 €

Chapitre 65 : Autres charges de gestion courante : 6 451.19 €

Total des opérations réelles : 7 571.19 €

Virement à la section d'investissement : 6 099.09 €

Total de la section de fonctionnement – Dépenses : 13 670.28 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES

Chapitre 75 : Produits divers de gestion courante : 13 670.28 €

Total de la section de fonctionnement - Recettes : 13 670.28 €

SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES

Compte 001 déficit cumulé : 5 616.99 €

Nouvelles prévisions

Article 2158 « Autres installation, matériel et outillage » : 2 000 €

Total de la section d'investissement – Dépenses : 7 616.99 €

SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES

021 Virement de la section de fonctionnement : 6 099.09 €

Compte 1068 « affectation du résultat » : 1 517.90

Total de la section d'investissement – Recettes : 7 616.99 €

Après avoir entendu cet exposé, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

Constate que la présente délibération a été approuvée à l'unanimité.

Délibération n° 11-2019 / FINANCES LOCALES – SUBVENTIONS

<u>Objet de la délibération</u>: Demande de subvention auprès du Conseil départemental, au titre du contrat de projets communaux 2016 – 2020 pour l'aménagement du secteur de Saint-Lazare (place de l'Eglise et ancienne mairie)

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée d'inscrire les travaux qui vont être réalisés à Saint-Lazare (aménagement de la place de l'Eglise et réhabilitation de l'ancienne mairie) au titre du contrat de projets communaux du Conseil départemental 2016 - 2020.

L'estimation prévisionnelle de ces travaux s'élève de 52 992.75 HT

Monsieur le Maire précise que les travaux seront réalisés à partir du mois de mai 2019 et présente le plan de financement suivant :

	Dépenses	Recettes
Coût des travaux	52 992.75 € HT	
Participation sollicitée auprès		
du Département au titre du		13 248.19 €
contrat de territoire		
Participation de la Commune		39 744.56 €
TOTAL	52 992.75 €	52 992.75 €

Après avoir entendu cet exposé, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- Autorise Monsieur le Maire à solliciter l'aide du Département au titre du contrat de projets communaux 2016 2020, pour les travaux d'aménagement de Saint-Lazare, à hauteur de 13 248.19 €;
- Constate que la présente délibération a été approuvée à l'unanimité.

Délibération n° 12-2019 / FINANCES LOCALES – SUBVENTIONS

Objet de la délibération : Demandes de subvention : voyages scolaires

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que deux élèves originaires du Lardin Saint-Lazare vont participer à des voyages scolaires.

Il est proposé d'attribuer 50 euros à chaque élève, sous réserve qu'ils aient bien participé au voyage.

Après avoir entendu cet exposé, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- Accepte d'attribuer une subvention exceptionnelle à hauteur de 50 euros pour chacun des deux élèves originaires du Lardin Saint-Lazare ;
- Constate que la présente délibération a été approuvée à l'unanimité.

Délibération n° 13-2019 / FINANCES LOCALES – SUBVENTIONS

<u>Objet de la délibération</u>: Demande de subvention exceptionnelle pour la classe de CM2 : voyage à Paris

Monsieur le Maire rapporte à l'Assemblée la demande de Mme BORIE, Directrice de l'école élémentaire de la commune, d'obtenir une subvention exceptionnelle pour aider au financement du voyage scolaire pour la classe de CM2 qui se déroule sur une journée à Paris (visite de l'Assemblée nationale le 4 juin 2019).

Le devis du trajet en bus s'élève à 2 010 euros.

Il est proposé de participer à hauteur du 1/3 du coût du voyage, à savoir 670 euros.

Après avoir entendu cet exposé, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- Accepte d'attribuer une subvention exceptionnelle à hauteur de 670 euros pour aider au financement du voyage scolaire pour la classe de CM2 qui se déroule sur une journée à Paris ;
- Sonstate que la présente délibération a été approuvée à l'unanimité.

Délibération n° 14-2019 / ENVIRONNEMENT

<u>Objet de la délibération</u>: Opposition au transfert de la compétence « eau potable » à la Communauté de communes du Terrassonnais en Périgord Noir Thenon Hautefort au 1^{er} janvier 2020

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que la loi du 7 août 2015 dite « loi NOTRe » prévoyait le transfert obligatoire aux communautés de communes des compétences eau potable et assainissement, au 1er janvier 2020.

La loi du 3 août 2018 est venue assouplir ce dispositif de transfert obligatoire de compétences en prévoyant :

- d'une part, que les communes membres d'une communauté de communes peuvent s'opposer au transfert des compétences eau potable et/ou assainissement des eaux usées au 1er janvier 2020, dans la mesure où, avant le 1er juillet 2019, au moins 25% des communes membres de cette communauté représentant au moins 20% de la population totale de celle-ci s'opposent au transfert de ces compétences, par délibération rendue exécutoire avant cette date.

Les communes peuvent s'opposer au transfert de ces deux compétences ou de l'une d'entre elles.

Dans la mesure où une telle minorité de blocage serait réunie, le transfert obligatoire de ces compétences sera reporté au 1er janvier 2026, au plus tard.

- et, d'autre part, que la compétence « gestion des eaux pluviales urbaines » n'est pas rattachée à la compétence « assainissement » et demeurera une compétence facultative des communautés de communes.

En l'espèce, la Communauté de communes du Terrassonnais en Périgord Noir Thenon Hautefort ne dispose pas actuellement, même partiellement, de la compétence eau potable.

Aussi, afin d'éviter le transfert automatique de la compétence « eau potable » à la Communauté de communes du Terrassonnais en Périgord Noir Thenon Hautefort au 1er janvier 2020, ses communes membres doivent donc matérialiser avant le 1er juillet 2019 une minorité de blocage permettant le report, au plus tard au 1er janvier 2026, du transfert de la compétence « eau potable ».

Il est donc demandé au Conseil Municipal de bien vouloir, compte tenu de l'ensemble de ces éléments, se prononcer contre le transfert à la Communauté de communes du Terrassonnais en Périgord Noir Thenon Hautefort au 1er janvier 2020 de la compétence « eau potable ».

Après avoir entendu cet exposé, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- Décide de s'opposer au transfert automatique à la Communauté de communes du Terrassonnais en Périgord Noir Thenon Hautefort au 1^{er} janvier 2020 de la compétence « eau potable » au sens de l'article L 2224-7 I du Code général des collectivités territoriales.
- **Constate** que la présente délibération a été approuvée à l'unanimité.

Délibération n° 15-2019 / ENVIRONNEMENT

<u>Objet de la délibération</u>: Eradication des luminaires boules – Demande de subvention au titre de la DETR

Le Conseil municipal a souhaité l'inscription de l'opération d'éradication des luminaires « boules » au programme départemental porté par le SDE 24. Compte tenu du caractère exemplaire de ce programme en matière d'économies d'énergie, M. le Préfet de la Dordogne a inscrit un cofinancement de l'opération au titre de la DETR – Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux 2019.

Montant total des travaux HT	34 105,97 €
Participation SDE 24 (45 % du montant total HT)	- 15 347,69 €
Coût total HT acquitté par la commune, éligible à la DETR	18 758,28 €
Montant DETR sollicité	- 7 503,31 €
Reste à charge de la commune	11 254,97 €
Taux DETR (% de la dépense acquittée par la commune)	22 %

Après avoir entendu cet exposé, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- Approuve la demande de subvention auprès de l'Etat (DETR 2019) pour l'opération d'éradication des luminaires « boules », dans le cadre du programme du SDE 24,
- Sonstate que la présente délibération a été approuvée à l'unanimité.

DELIBERATION RATTACHEE

Délibération n° 16-2019 / AUTRES DOMAINES DE COMPETENCES DES COMMUNES

Objet de la délibération : Participation citoyenne

Le Lieutenant Jean-Philippe MONDIN, Commandant de la COB de Terrasson, a présenté le dispositif de « Participation citoyenne » au conseil municipal avec la diffusion d'un film expliquant les modalités de fonctionnement ainsi qu'une présentation orale.

Ce protocole, créé au Royaume-Uni et mis en place en 2006 en France pour la 1^{ère} fois dans les Alpes Maritimes, a pour but de rendre le citoyen « acteur de sa sûreté » en l'impliquant dans un dispositif de prévention de la délinquance.

Un protocole, contrat tripartite entre M. Frédéric PERISSAT, Préfet de la Dordogne, le Colonel Lionel NICOT, Commandant du Groupement de Gendarmerie de la Dordogne, et M. Laurent DELAGE, Maire de Le Lardin Saint-Lazare, devra être signé et des panneaux de signalisation spécifique « Protection participation citoyenne » devront être installés aux entrées de la commune.

Après avoir entendu cet exposé, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- Approuve le lancement de ce protocole « Participation citoyenne »,
- Constate que la présente délibération a été approuvée à l'unanimité.

DELIBERATION RATTACHEE

Délibération n° 17-2019 / FINANCES LOCALES – DECISIONS BUDGETAIRES

<u>Objet de la délibération</u>: Décision modificative n° 2019-1 du budget principal de la Commune

Monsieur le Maire explique que le chapitre 67 n'a pas été suffisamment budgétisé et qu'il convient d'y affecter des crédits supplémentaires. Il propose d'ajouter :

- 2 000 euros à l'article 678 (pour des frais de fourrière non prévus au budget primitif). Ces 2 000 euros nécessaires seront prélevés sur l'article 022 (Dépenses imprévues).

Après avoir entendu cet exposé, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- Approuve la décision modificative n° 2019-1 (budget principal de la commune) annexée à la présente délibération ;
- Constate que la présente délibération a été approuvée à l'unanimité.

La séance est levée à 20 heures.